



MONSIEUR FABIEN LUCAS
SECRETAIRE GENERAL DE LA CGT CRN
HOTEL DE REGION
ABBAYE AUX DAMES
PLACE REINE MATHILDE
CS 50523
14035 CAEN CEDEX

Caen, le

13 OCT. 2026

Objet du dossier : demande de mesures exceptionnelles
pour faire face à l'augmentation des carburants et du coût
de la vie

Votre dossier est suivi par Guilaine Hédouin

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez souhaité appeler l'attention du Président, par un courrier du 16 septembre 2026, sur les effets induits par la hausse du prix des carburants sur le pouvoir d'achat des agents de la Région et demandez la mise en place de mesures exceptionnelles.

Ce sujet a déjà fait l'objet d'une réponse écrite du Directeur Général des Services le 29 mai dernier dans laquelle il vous a été listé les dispositifs ou mesures déjà existants en faveur des agents régionaux.

En premier lieu, je vous confirme que la Région n'est pas en mesure, au plan réglementaire et budgétaire, de financer le surcoût du prix des carburants pour ses agents. Au titre des déplacements domicile-travail, deux dispositifs sont d'ores et déjà en vigueur concernant les déplacements alternatifs : la participation aux abonnements transport en commun/train à hauteur de 75% et le forfait mobilité durable avec une aide comprise entre 100 et 300 €. En appui aux agents les plus en difficultés, les assistantes sociales de la Collectivité se tiennent à disposition pour apporter conseils et soutien.

Concernant le plan de mobilité des agents, un certain nombre d'actions contribuent déjà à la promotion et à l'incitation aux mobilités alternatives à la voiture individuelles. La page « se déplacer » de Vikings (<https://vikings.normandie.fr/trajets-domicile-travail>) a été totalement refondue afin de mieux promouvoir le vélo, les transports en commun et le covoiturage.

Concernant les agents éloignés des services proposés par les agglomérations rouennaise et caennaise, le covoiturage constitue un levier essentiel de décarbonation des déplacements et d'économies financières. Deux actions du plan de mobilité destinées aux lycées visent à inciter les établissements à agir et à faciliter la mise en œuvre d'actions, en tenant compte malgré tout de leur autonomie fonctionnelle.

Il s'agit d'une part de l'inscription des « plans de mobilité des établissements » dans les contrats d'objectifs et de moyens conclus entre la Région et chaque lycée public et, d'autre part, de la réalisation d'un guide qui vise à faciliter leur dialogue « mobilité » avec les autorités compétentes de leur territoire (gestionnaire de voirie, autorité organisatrice des mobilités).

REGION NORMANDIE

ABBAYE AUX DAMES – PLACE REINE MATHILDE – CS 50523 – 14035 CAEN CEDEX 1
STANDARD - TEL: 02 31 06 98 98 – FAX: 02 31 06 95 95



Enfin, le plan de mobilité ayant été conçu comme itératif avec l'ambition de pouvoir le mettre à jour année après année, nous avons organisé un temps d'échanges le 19 juin dernier avec la DEED, pilote du plan, et les Représentants du Personnel, et ce afin de présenter les avancées et préparer, ensemble, d'éventuelles nouvelles propositions d'actions à faire arbitrer par la suite.

Enfin, s'agissant de votre demande d'augmentation de l'IFSE, comme évoqué dans le courrier du 29 mai dernier, la Région a engagé une démarche structurante de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). La GPEC constitue un préalable essentiel pour permettre une réflexion approfondie et équitable sur les parcours professionnels, les fonctions exercées et à terme, sur les modalités d'évolution du régime indemnitaire ; dans un cadre cohérent, soutenable financièrement et conforme aux principes de la fonction publique territoriale.

Dans ce contexte, la Collectivité souhaite inscrire la question du régime indemnitaire dans un cadre global et progressif et dans le cadre du dialogue social. Les organisations syndicales seront pleinement associées à ces travaux qui débiteront courant 2027.

Dans le prolongement des actions déjà engagées, la Collectivité poursuit ses efforts en faveur du pouvoir d'achat et de la protection sociale de ses agents. À ce titre, le budget primitif pour l'année 2027 prévoit un effort supplémentaire de près de 2 millions d'euros afin d'augmenter les participations employeur au financement de la prévoyance et de la complémentaire santé (mutuelle), témoignant de la volonté de la Région d'accompagner concrètement ses agents dans un contexte économique marqué par de fortes tensions sur le coût de la vie.

La Région reste attachée à un dialogue social constructif, fondé sur des éléments partagés et objectivés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de ma considération distinguée.



Catherine Gourney-Leconte